

Année scolaire 2020-2021

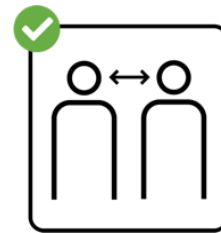
Concept de protection au Gymnase de Chamblandes

version du 28.11.2020, remplace la version du 03.11.2020 (les titres **en rouge** indiquent les parties modifiées)

Sourire et enthousiasme derrière un masque !

La décision 174 de Mme Cesla AMARELLE, Cheffe du DFJC, définit le cadre et les dispositions à mettre en œuvre dans l'enseignement au secondaire II. En particulier, les consignes concernant le port du masque, la distance spatiale de 1,5 m ainsi que l'hygiène des mains doivent être respectées impérativement. Associées à un nettoyage régulier des espaces communs, ces règles constituent la base d'une rentrée scolaire en toute sécurité.

En complément, chacun·e est tenu·e de suivre toutes les recommandations de l'OFSP et du canton de Vaud. Les informations officielles sont accessibles sur internet à l'adresse vd.ch/coronavirus.



A. Mesures sanitaires

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers durant tout le temps passé dans les bâtiments comme dans les espaces extérieurs de l'établissement. Deux exceptions au port du masque sont possibles :

- dans les espaces extérieurs, uniquement si la distance spatiale de 1,5 m de rayon entre chaque individu est maintenue en permanence (ce qui exclut les rassemblements proches de plusieurs personnes), le masque peut être retiré quelques instants par exemple pour manger ou boire ;
- durant les repas pris à la cafétéria ou dans des lieux où le traçage a été organisé (obligation de s'enregistrer à l'aide des codes QR).

À noter que le port du masque est également obligatoire dans les zones très fréquentées, comme par exemple le Sentier du Lycée qui relie l'école et la gare de Pully.

Hygiène des mains

Chaque usager est prié de se laver les mains (eau + savon ou solution hydro-alcoolique) avant d'entrer dans la salle de classe. Il s'agit de le faire en arrivant le matin, après les pauses du matin et de midi ainsi qu'à chaque changement de salle. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont à disposition aux entrées des bâtiments ainsi que dans les couloirs près des salles de classe. En complément, chaque usager est invité à apporter son flacon personnel.

Matériel personnel

De manière générale, l'échange de matériel entre les personnes doit être évité et chaque élève privilégie son matériel personnel (stylo, papier, livres, etc.).

Photocopieurs

Les photocopieurs près de la bibliothèque peuvent être utilisés et doivent être désinfectés après chaque utilisation (du produit est disponible à proximité).

Nettoyage du mobilier scolaire

Chaque usager est prié de nettoyer avec du désinfectant sa table et sa chaise lorsqu'il quitte sa place. Du matériel est à disposition dans chaque salle.

Nettoyage des locaux

Les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes et les WC sont nettoyés deux fois par jour par notre service de conciergerie avec du produit désinfectant. Par ailleurs, les sols sont nettoyés chaque jour.

B. Organisation de l'enseignement

Horaire

L'enseignement a lieu en présentiel avec l'ensemble de l'effectif (classes complètes) selon l'horaire ordinaire.

Fréquentation des cours

La fréquentation des cours est obligatoire et le contrôle des présences est effectué conformément aux articles 55 à 60 du règlement des gymnases et à notre règlement interne.

Enseignement du sport

L'enseignement du sport a lieu selon des consignes spécifiques précisées dans la décision 179 de la Cheffe du DFJC.

Les vestiaires sont accessibles (port du masque obligatoire), toutefois il n'est pas possible d'utiliser les douches.

Enseignement de l'informatique et salle en libre accès

L'enseignement en salle informatique a lieu. Le matériel et le mobilier sont nettoyés par les élèves après chaque cours selon les instructions données par les maîtres.

Des ordinateurs en libre accès sont disponibles dans un espace dédié au 2^e étage du bâtiment A (port du masque obligatoire en continu, clavier et souris à désinfecter avant chaque utilisation).

Le matériel informatique dans les salles de classe ordinaires est réservé à l'usage exclusif des enseignants.

Enseignement de la musique

L'enseignement de la musique a lieu. La pratique du chant et des instruments à vent n'est pas autorisée.

Travaux pratiques en sciences expérimentales (biologie, chimie et physique)

Les travaux pratiques ont lieu normalement (le lavage des mains et le port du masque sont obligatoires). Les maîtres veillent à favoriser les manipulations individuelles et à limiter au maximum l'échange de matériel entre les élèves.

C. Administration et services

Secrétariat

Les échanges par téléphone, courriel ou courrier restent le moyen à privilégier pour contacter les secrétaires. L'accès au secrétariat est limité et doit être réservé au strict nécessaire. Le cas échéant, un seul visiteur à la fois est autorisé à entrer dans le secrétariat.

Communication aux usagers

De manière générale, la communication électronique reste le moyen principal de communication entre la direction, l'administration et les usagers (courriel ou écran d'information dans les couloirs). Chacun est prié de relever sa boîte courriel chaque jour.

L'utilisation des casiers de classe près du secrétariat est réservée aux communications qui ne peuvent pas être effectuées par un autre canal. Ils sont relevés une fois par jour au maximum par l'élève désigné ou son remplaçant.

Bibliothèque

Les usagers sont tenus de se désinfecter les mains à l'entrée et de porter le masque en continu. La consultation du catalogue en ligne et la réservation par téléphone ou par courriel doivent être privilégiés (021 557 46 71 ou joelle.burnier@eduvaud.ch).

Chaque usager est tenu de nettoyer sa place et le matériel informatique utilisé en quittant la bibliothèque.

Les ouvrages en retour doivent être déposés dans les caisses prévues à cet effet à l'entrée de la bibliothèque.

Médiateurs scolaires, infirmière scolaire, conseillère en orientation

L'accès à ces services est ouvert selon les modalités ordinaires.

Cafétéria

La cafétéria est ouverte. Les repas peuvent se prendre par groupe de 4 personnes au maximum par table et les groupes respectent une distance minimale de 1,5 m entre eux.

Pour des raisons de traçabilité, les usagers de la cafétéria qui prennent place à l'une des tables doivent s'inscrire en utilisant le code QR indiqué sur chaque table dès leur arrivée. De même, au moment de quitter la cafétéria, chaque usager est prié de scanner le code QR près de la sortie.

Le port du masque est obligatoire et ne peut être retiré que lorsque l'utilisateur se trouve assis à sa place pour manger. Il le remet aussitôt lorsqu'il se lève et quitte la table.

Le distributeur de snacks et de boissons n'est pas accessible.

D. Utilisation des bâtiments

De manière générale, les élèves et les maîtres sont invités à arriver sur le site peu avant le début des cours et à quitter le gymnase dès la fin des cours. La distance de 1,5 m entre les personnes doit être respectée dans tous les lieux, y compris à l'extérieur des bâtiments.

Repas de midi et fours à micro-ondes

Les repas doivent être pris à la cafétéria ou dans les espaces extérieurs. Il est également possible de manger sur les tables munies d'un code QR dans les espaces communs (enregistrement obligatoire). **Enfin, il est possible de manger un pic-nic ou un repas emporté de la maison dans les salles de classe qui ont été spécifiquement autorisées. Les règles affichées dans les salles concernées doivent être respectées impérativement.**

L'utilisation des fours à micro-ondes est possible dans les espaces dédiés (port du masque obligatoire, commandes des fours à désinfecter avant chaque utilisation).

Pour des raisons sanitaires, la consommation sur le site de plats commandés à l'extérieur n'est pas autorisée.

Espace commun et zone de travail

Les élèves peuvent utiliser les espaces communs pour travailler ou prendre un repas. Le nombre de places par table est limité (4 personnes maximum). Pour des raisons de traçabilité, l'enregistrement à l'aide des codes QR est obligatoire.

Un nettoyage régulier de ces espaces est assuré par le service de conciergerie.

E. En cas de symptômes

En cas de symptômes, c'est-à-dire en cas de toux (généralement sèche), de maux de gorge, d'insuffisance respiratoire, de fièvre ou de douleurs musculaires, l'élève ou le professionnel doit rester chez lui. Il effectue une évaluation sur www.coronacheck.ch et, selon le résultat, se rend dans un lieu de test ou prend contact avec son médecin traitant ou la hotline du canton.

Si les symptômes apparaissent à l'école, la personne concernée (maître ou élève) :

- sort de la classe ;
- rentre à la maison aussi rapidement que possible (pour les élèves mineurs, les parents sont appelés) ;
- effectue une évaluation sur www.coronacheck.ch et, selon le résultat, se rend dans un lieu de test ou prend contact avec son médecin traitant ou la hotline du canton.

Dans tous les cas, si un test est effectué, la personne reste à la maison dans l'attente du résultat.

À noter que le médecin cantonal est la seule autorité habilitée à annoncer des cas positifs au CoVID-19 dans les établissements et à prendre des décisions sanitaires concernant le fonctionnement des établissements.

F. En cas de mise en quarantaine

En cas de mise en quarantaine ou d'isolement, les élèves informent sans attendre leur doyen·ne en transmettant si possible le certificat médical du médecin traitant ou du médecin cantonal.



Michael GELSOMINO
Directeur

Pully, le 28 novembre 2020